

FEUILLE FÉDÉRALE

100^e année

Berne, le 17 juin 1948

Volume II

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 28 francs par an;
15 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

Ad 5321

MESSAGE COMPLÉMENTAIRE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des
crédits supplémentaires pour l'année 1948 (1^{re} série)**

(Du 11 juin 1948)

Monsieur le Président et Messieurs,

Au cours de l'année 1944, un emplacement de tir contre avions, qui a coûté 160 000 francs, a été installé dans la vallée de Gastern. Cette installation s'est révélée particulièrement favorable à l'instruction des troupes de défense contre avions de l'infanterie. Le casernement de ces troupes a en revanche laissé à désirer dès le début. Les baraquements situés au bas de la vallée et datant de l'époque du service actif ne suffisent bientôt plus. Leur mauvais état d'entretien venant s'ajouter à leur exigüité, il ne fut plus question de les réparer. On loua pour le logement de la troupe l'hôtel « Bären ». Toutefois le propriétaire ne consentit à signer qu'un bail de courte durée, arrivant à terme à fin mars 1948 au plus tard. La question de la place de tir et du casernement fut donc soumise à un nouvel examen et les variantes ci-après furent envisagées:

- a. Transfert de toute l'installation de tir sur un nouvel emplacement: Le service de l'infanterie arrive à la conclusion que les installations de la vallée de Gastern doivent être maintenues. Il a été impossible de trouver d'autres places se prêtant dans une mesure à peu près semblable à l'établissement de pistes à stukas. Le déplacement des installations provoquerait en outre des frais importants.
- b. Renouvellement et agrandissement des baraquements: Les cours de tir de défense contre avions étant liés à la vallée de Gastern, la question du casernement doit être résolue de manière absolument

satisfaisante. On a donc tout d'abord examiné le remplacement des baraquements actuels, devenus insuffisants. La construction de nouvelles baraques serait beaucoup trop onéreuse; voici pourquoi:

- Une décentralisation s'imposerait en raison des conditions particulières du terrain;
- La surface nécessaire (127 travées) exigerait l'achat d'un certain nombre de parcelles;
- Il faudrait acquérir un droit d'eau et faire des dépenses pour l'aduction d'eau;
- Des conduites électriques devraient être installées;
- La situation excentrique exigerait des travaux d'aménagement extérieurs, la construction de routes et de chemins et entraînerait des frais d'entretien et d'exploitation plus élevés.

c. Achat de l'hôtel « Bären » et abandon des baraquements: Les deux variantes précédentes n'entrent pas en ligne de compte. Les cours de tir de défense contre avions ont lieu en majeure partie durant la saison froide, ce qui rend nécessaire une solution définitive du problème du casernement. Le propriétaire de l'hôtel « Bären » à Kandersteg serait disposé à la vente. L'immeuble ne répond cependant pas à toutes les exigences du service et de l'hygiène. Par une installation appropriée, avec des cadres à quatre couchettes, il sera possible de loger 300 hommes, sous-officiers et officiers compris. Le chauffage central est installé dans plus de la moitié des chambres et autres locaux d'habitation. Dans leur majorité, les chambres sont munies de lavabos. Des réfectoires et salles de réunion existent déjà et peuvent également être utilisés comme salles de théorie. Les dépendances de l'immeuble permettent l'installation de garages pour environ 15 véhicules à moteur.

Le prix d'achat et les frais de transformation s'élèvent à 263 000 francs.

Le propriétaire de l'immeuble « Bären » n'est en aucune façon disposé à prolonger la validité du bail. Si l'on ne veut pas devoir interrompre l'instruction du tir dans la vallée de Gastern, une décision rapide s'impose. Nous nous voyons donc dans l'obligation d'avoir recours aux crédits supplémentaires pour le financement de l'affaire. Pour ne pas devoir procéder par la voie d'une avance de crédit, nous tenons à vous soumettre cette demande de crédit en complément du message concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1948 (1^{re} série).

Nous vous proposons de compléter comme il suit le projet d'arrêté concernant l'octroi de crédits supplémentaires pour l'année 1948 (1^{re} série):

3 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

301	Direction des constructions fédérales	Fr.
	050.01 Acquisition et transformation de l'immeuble « Bären »	
	à Kandersteg	263 000

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 11 juin 1948.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

CELIO

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER

MESSAGE COMPLÉMENTAIRE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1948 (1re série) (Du 11 juin 1948)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1948
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	5321
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.06.1948
Date	
Data	
Seite	653-655
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 174

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.